

rapport
synthétique
2017

klik

La mission de la Fondation KliK

La Fondation KliK agit en tant que groupement de compensation pour le compte d'actuellement 43 sociétés pétrolières. De 2013 à 2020, ces dernières ont l'obligation de compenser en moyenne 5% des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation d'essence et de diesel. Afin de remplir cette obligation qui leur incombe, la Fondation doit réduire de manière avérée 6,5 millions de tonnes de CO₂ au moyen de projets suisses de protection du climat approuvés par la Confédération.

Les sociétés pétrolières versent à la Fondation KliK, créée par l'Union Pétrolière, une rémunération couvrant ses frais. Les coûts de la compensation sont estimés à 1,5 centime par litre de carburant. Au total, la Fondation KliK dispose ainsi d'un montant d'environ un milliard de francs.

Comment fonctionne la compensation?

Les réductions d'émissions ne peuvent être utilisées pour la compensation d'émissions de CO₂ que si elles proviennent de projets de protection climatique enregistrés par la Confédération. La Confédération délivre un certificat, nommé «attestation», pour la réduction avérée de chaque tonne de CO₂.

La Fondation KliK acquiert de telles attestations, créant ainsi l'incitation financière à investir dans des projets de protection du climat. Concrètement, il s'agit d'améliorations de l'efficacité énergétique fossile, du remplacement d'énergies fossiles par des énergies renouvelables ou de mesures de réduction d'autres gaz à effet de serre que le CO₂. A cet effet, la Fondation KliK a créé en collaboration avec des partenaires un large éventail de dispositifs d'encouragement.

La protection du climat dans l'industrie



La Fondation KliK met un accent particulier sur la protection du climat dans l'industrie. 300 millions de francs sont investis dans ce seul domaine. Les dispositifs s'adressent aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles qui se sont engagées auprès de la Confédération à limiter leurs émissions.

Si, grâce à des mesures supplémentaires de protection du climat, une entreprise exemptée parvient à surpasser de plus de 5% sa trajectoire cible, ces prestations supplémentaires peuvent donner lieu à des attestations. La Fondation KliK acquiert ces attestations au prix de 100 francs pièce, une offre dont profitent à ce jour 353 entreprises. Les entreprises qui étaient déjà exemptées de la taxe sur le CO₂ avant 2013 et qui avaient surpassé leur trajectoire cible à cette époque peuvent vendre ces réductions au prix de 50 francs par attestation.

Programmes



Les programmes permettent de traiter des projets de protection climatique de même type et d'envergure limitée au sein d'un dispositif unique en termes de méthode et d'organisation, sans devoir les faire approuver individuellement par la Confédération.

Biocarburants
Biofuels Suisse

Bus électriques et hybrides
Myclimate

Véhicules utilitaires lourds électriques
AEnEC

Transfert de la route vers le rail
AEnEC

Optimisation de la pression des pneus
UPSA

Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone Puits de CO₂ bois suisse

Froid écologique
KliK

Réduction de méthane dans les STEP
South Pole

Gestion des gaz de décharge
KliK

Réduction des émissions de gaz hilarant issues de la fertilisation à l'azote First Climate

Activités dans le domaine des bâtiments



Automation des bâtiments

KliK

Economies d'eau chaude

Myclimate

Optimisation énergétique des bâtiments

Energio

Douches murales fixes

Sinum

Thermostats de radiateur électroniques Danfoss

South Pole

Réseaux de chaleur

KliK

Régulateur de chauffage intelligent Neurobat

Neurobat

Chauffages mobiles

KliK

Dans le domaine des bâtiments, la Fondation KliK encourage par ailleurs environ 160 projets qui alimentent aujourd'hui en énergie-bois ou en rejets thermiques des bâtiments chauffés jusqu'à présent au mazout ou au gaz naturel - dont 105 projets réalisés dès avant 2013 grâce à la Fondation Centime Climatique qui réduisent de manière persistante les émissions de CO₂.

Réductions d'émissions attendues et réalisées

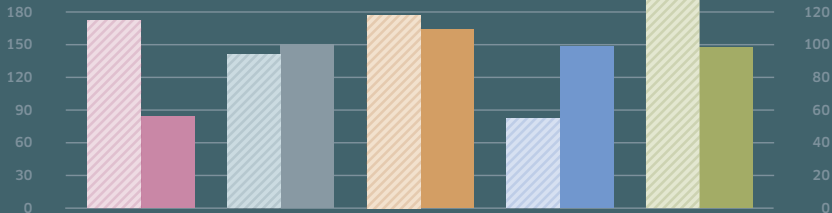
Au 31 décembre 2017, 5,66 millions de crédits d'émission de CO₂ reconnus par la Confédération avaient été livrés à la Fondation KliK. Cela signifie une augmentation de 0,93 million par rapport à l'année précédente. En moyenne, les crédits d'émission livrés à ce jour ont coûté 79 francs pièce, contre 99 francs pièce pour ceux livrés pour la seule année 2017. 1'470'778 crédits d'émission ont été utilisés pour satisfaire à l'obligation de compensation des années 2014 à 2016.

D'ici 2020, la Fondation KliK attend la livraison de 5,4 millions de crédits d'émission supplémentaires. L'obligation de compensation pourra ainsi être accomplie jusque 2019 inclus. Contrairement aux prévisions antérieures, l'obligation pourra possiblement aussi être accomplie en 2020, année pour laquelle seules sont admises en guise de compensation les réductions d'émissions réalisées cette même année. Il deviendrait ainsi possible d'éviter la pénalité qui menaçait en cas de non respect de l'obligation de compensation.

Déploiement de moyens et coûts

Déploiement de moyens
(en millions de francs)

Coûts
(fr. / t)



172



Droits d'émission



56

141



Prestations supplémentaires



100

177



Projets centime climatique



109

82



Projets



99

403



Programmes



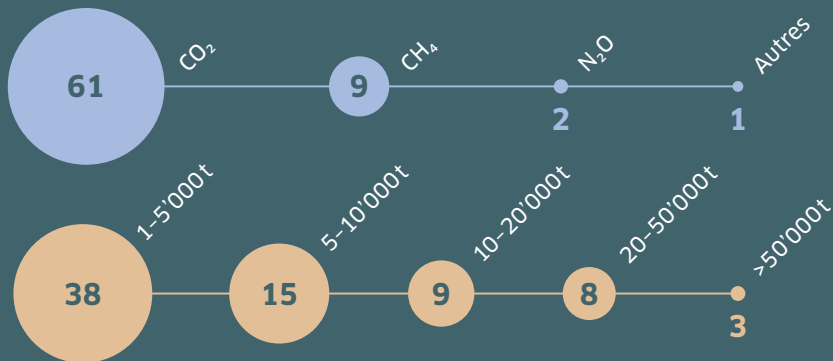
98

Projets par catégories

0,83 million
de tonnes

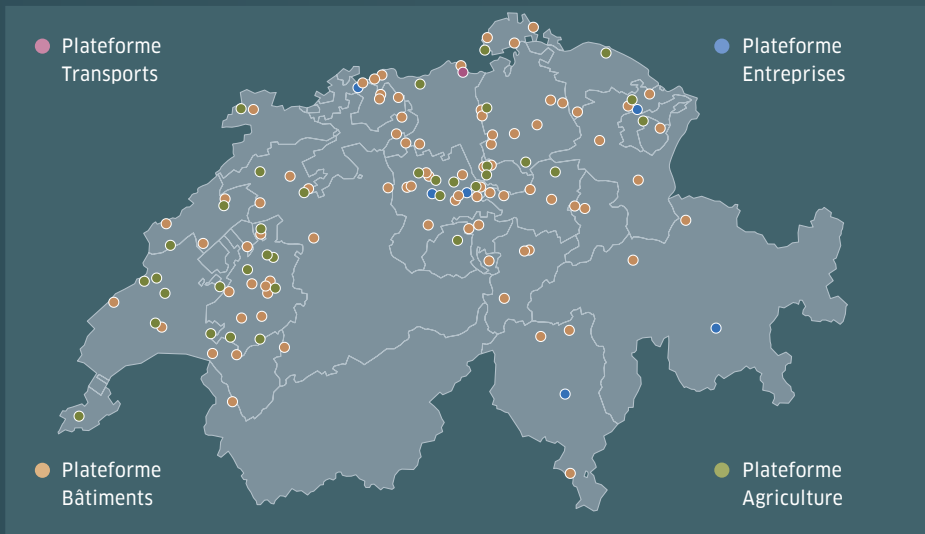
Total

Nombre de projets par type de gaz à effet de serre



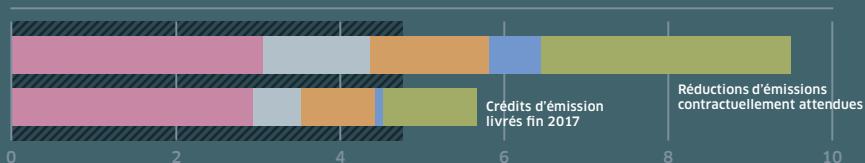
Nombre de projets par volume de réduction

Sites des projets




Niveau d'accomplissement de l'obligation de compensation




Obligation de compensation 2013 - 2019 (en millions de tonnes)





Obligation de compensation 2020 (en millions de tonnes)



 Obligation de compensation

 Droits d'émission
 Prestations supplémentaires
 Projets centime climatique

 Projets
 Programmes

Chiffres clé

Rapport financier 2017

en millions de CHF	2017	2016
Redevances du groupement de compensation	98.2	101.1
Résultat annuel	47.0	- 36.4
Charges liées au Secrétariat	1.3	1.4
Résultat financier	6.8	3.6
Titres ¹	112.2	95.0
Provisions à court terme ²	136.9	132.6
Provisions à long terme ²	375.3	415.0
Capital de l'organisation ³	- 383.2	- 430.2
Participants au groupement de compensation	43	44
Effectif (équivalent de postes à temps plein)	515	525

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, y compris RPC 21.

Explications relatives aux chiffres clé

1 Titres

Les titres de l'actif circulant sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice.

2 Provisions

La signature de contrats de projet portant sur l'achat d'attestations a entraîné des engagements de paiement à court et long terme. Des provisions ont été constituées à hauteur de ces sommes en fin d'exercice.

3 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation indique au 31 décembre 2017 un surendettement comptable. Ceci est dû au fait que des provi-

sions ont été constituées pour la totalité des engagements contractés dans le cadre de contrats de projet jusqu'en 2020, tandis que les redevances contractuellement garanties par les participants au groupement de compensation jusqu'en 2020 n'ont été prises en compte que pour la période de rapport actuelle. En outre, les crédits d'émission disponibles sont inscrits au bilan pour mémoire avec une valeur de 1 franc, car ils doivent être remis à la Confédération sans aucune contrepartie en vue de l'accomplissement de l'obligation de compensation. La Fondation KliK peut répondre à ses obligations et à ses engagements jusqu'au terme de la période de compensation en 2020.



Le rapport annuel complet
est disponible en ligne sur le site
www.rapportannuel.klik.ch

Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO₂ KliK

Freiestrasse 167
8032 Zurich

Téléphone +41 (0)44 224 60 00
info@klik.ch

klík

www.klik.ch